

Fiche de lecture

L'AIDE À L'EMPLOI : POUR UNE INTÉGRATION DURABLE

Résumé

Dans cet avis, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES) recommande au gouvernement du Québec d'agir, tant sur les mesures d'aide à l'emploi que sur le marché du travail, afin que toutes les personnes qui le peuvent aient accès à un emploi offrant des conditions de travail décentes et leur permettant de sortir de façon durable de la pauvreté.

Le CCLPES trace d'abord un portrait de la situation du marché du travail ainsi que des obstacles auxquels font face les personnes sans emploi. Il décrit également les défis supplémentaires que rencontrent certaines catégories de personnes (femmes, personnes autochtones, personnes immigrantes, etc.). Il présente ensuite plusieurs solutions pour mieux soutenir l'intégration en emploi. Il en tire enfin dix recommandations susceptibles d'améliorer la situation des personnes sans emploi ainsi que l'efficacité des services qui leur sont offerts.

Référence

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (2015). *L'emploi pour lutter contre la pauvreté: les défis à relever. L'aide à l'emploi: pour une intégration durable*. Québec: Gouvernement du Québec, 75 pages. www.cclp.gouv.qc.ca/publications



Structure

1. Un état de situation

- a. Le marché du travail: quelques éléments de contexte
- b. Les personnes sans emploi: personnes assistées sociales, à l'assurance-emploi et sans soutien public du revenu
- c. Des groupes de population à mieux soutenir: peuples autochtones, personnes immigrantes, personnes handicapées, jeunes, travailleurs et travailleuses âgées, personnes judiciairisées et femmes
- d. Les services d'aide à l'emploi

2. Des propositions pour mieux soutenir l'intégration en emploi

- a. Des obstacles à l'emploi
- b. Et des solutions

3. Recommandations du comité consultatif



Les recommandations

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale recommande (p. 66) au gouvernement du Québec de:

1. Soutenir la création d'emplois qui correspondent aux profils des personnes disponibles;
2. Axer l'offre de service sur les besoins des personnes, notamment celles qui sont les plus éloignées du marché du travail;
3. Renforcer la capacité d'insertion et de maintien en emploi des personnes en offrant davantage de services d'accompagnement aux individus et aux entreprises;
4. Rendre accessible l'ensemble du panier de services selon les besoins des personnes, sans égard à leur statut quant au soutien public du revenu;
5. Mieux soutenir l'offre de service actuelle des organismes communautaires en matière d'alphabétisation et de développement des compétences de base;
6. Mettre en place des moyens pour stimuler le dépôt de projets subventionnés qui ciblent les groupes à risque de chômage;
7. Instaurer un mécanisme structuré de reconnaissance des compétences;
8. Hausser le montant du revenu de travail exclu du calcul de la prestation d'aide financière de dernier recours;
9. Réinvestir dans les mesures d'emploi une partie des économies générées aux programmes d'assistance sociale;
10. Doter les services publics d'indicateurs de suivi des interventions plus pertinents que le simple retour en emploi, notamment en mesurant la qualité des retours et les résultats des interventions autres que le retour en emploi.



À retenir pour la lutte à la pauvreté...

Dans cet avis, le CCLPES présente une analyse plutôt détaillée et rigoureuse de la situation des personnes sans emploi et des difficultés auxquelles elles font face pour intégrer le marché du travail.

- Comme le notent les auteurs du rapport, les mesures d'insertion en emploi devraient faire en sorte «que toutes les personnes qui le peuvent aient accès à un emploi offrant des conditions de travail décentes, que les mesures d'aide dont elles ont besoin leur soient accessibles et que l'emploi leur permette de sortir de la pauvreté de façon durable» (p. 9).
- De nombreux facteurs font toutefois obstacle à l'intégration en emploi, notamment la précarité et la rareté des emplois, la non-reconnaissance de l'expérience et des diplômes, les difficultés de concilier le travail, les études et la vie personnelle, les préjugés et la discrimination envers les personnes sans emploi, la sous-qualification et le nonaccès à des mesures pouvant faciliter l'intégration au marché du travail (p. 11-12). Le CCLPES rappelle également qu'un «revenu insuffisant pour vivre décemment est sans conteste un des obstacles majeurs à l'intégration en emploi et même, à l'intégration sociale tout court» (p. 52).
- Le rapport souligne à juste titre que «[l]e principal déterminant de l'intégration en emploi est sans conteste l'état du marché du travail, et non la seule volonté des personnes. À preuve, la diminution constatée depuis la fin des années 1990 du taux d'assistance sociale, qui suit la courbe de la diminution du taux de chômage [...]» (p. 18).
- Les politiques d'emploi mises en place par le gouvernement du Québec au cours des dernières années s'inscrivent en faux avec ce constat: les mesures d'aide à l'emploi cherchent à inciter ou à contraindre les personnes sans emploi à se trouver un emploi plutôt qu'à modifier le marché du travail pour le rendre plus apte à accueillir les personnes sans emploi. Ainsi, «comme le Conseil de la santé et du bien-être le constatait il y a un certain temps déjà, “malgré le caractère principalement social de l'exclusion, l'intervention publique, particulièrement celle auprès des prestataires d'aide sociale, confère plus d'importance aux causes attribuables aux personnes et à leurs caractéristiques individuelles qu'à celles qui découlent de notre économie”» (p. 19).
- Les 10 recommandations émises par le CCLPES (présentées plus haut) visent à rectifier cette situation et à mettre la personne en recherche d'emploi au centre de l'intégration sur le marché du travail plutôt que les besoins des entreprises et de l'économie.



En complément, le CCLPES propose de nombreuses autres pistes de solutions, comme:

- Augmenter le salaire minimum (p. 52-53) jusqu'au niveau nécessaire pour permettre aux personnes d'avoir un «revenu décent», c'est-à-dire de participer pleinement à la société et de sortir de la pauvreté¹;
- Améliorer les protections offertes par les lois du travail et les services publics qui facilitent l'accès à l'emploi (par ex.: transport en commun, services de garde) (p. 54);
- Créer des emplois qui permettent d'intégrer les personnes exclues du marché du travail tout en répondant aux besoins des localités. Ces emplois doivent permettre de sortir de la précarité (p. 55);
- Accompagner les personnes avec souplesse et dans une perspective à long terme. L'intégration en emploi est le fruit d'une longue démarche. Les pratiques d'accompagnement sont indispensables pour assurer le succès des mesures d'intégration en emploi et pour garantir une sortie durable de la pauvreté et de l'exclusion sociale (p. 65);
- Prévenir le décrochage scolaire afin d'assurer une formation de base au plus grand nombre, tout en offrant aux personnes avec ou sans emploi des services de formation continue qui permettent de s'adapter aux changements fréquents du marché du travail actuel (p. 59-60);
- Reconnaître les expériences acquises à l'étranger et celles issues de l'engagement bénévole et de la participation citoyenne, car «il n'y a pas qu'à l'école qu'on puisse apprendre. Il n'y a pas non plus que l'emploi salarié qui permette aux personnes de développer leurs compétences. Bien des engagements bénévoles et citoyens le font tout autant» (p. 62);
- Mettre de l'avant des mesures plus contraignantes pour les employeurs afin qu'ils embauchent des groupes de population qui sont victimes de discrimination ou qui ont plus difficilement accès à l'emploi (p. 64).

Rappelons que les mesures d'aide à l'emploi sont importantes puisque l'accès durable à un emploi de qualité est au cœur de la sécurité économique. «L'emploi doit être considéré comme un droit, au même titre que le droit à l'éducation et à la santé» (p. 65). D'ailleurs, au Québec, la Charte des droits et libertés de la personne prévoit que toute personne dans le besoin a droit à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent (art. 18). Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié par le Québec, reconnaît non pas le droit de travailler, mais bien le droit au travail. Ce dernier signifie, selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le droit d'avoir «accès à un ensemble de mesures et programmes favorisant notamment, le plus haut niveau d'emploi, l'accès à un emploi et à la réinsertion professionnelle» (p. 11).

¹ La nécessité d'augmenter le salaire minimum jusqu'à un revenu décent a fait l'objet d'un autre avis du CCLPES : Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (2013). *L'emploi pour lutter contre la pauvreté: les défis à relever. Pour assurer le droit à un travail décent: améliorer la qualité des emplois*. Québec: Gouvernement du Québec, 57 pages, à la p. 15. www.cclp.gouv.qc.ca/publications



Présentation de l'Observatoire

L'Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec est une initiative du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Il vise à favoriser la conscientisation de l'ensemble de la société à la pauvreté, aux inégalités et aux préjugés, en créant un lieu de convergence des connaissances et des savoirs.

D'une part, il permet aux mouvements citoyens de s'enrichir des connaissances produites dans l'univers «savant» ou universitaire; d'autre part, il favorise la diffusion des savoirs et des méthodes d'éducation populaire de ces mêmes mouvements.

Les travaux de l'Observatoire peuvent être consultés en visitant le www.pauvrete.qc.ca.

Présentation du Collectif

Actif depuis 1998, le Collectif pour un Québec sans pauvreté regroupe 35 organisations nationales québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs régionaux dans la plupart des régions du Québec. Des centaines de milliers de citoyenNEs adhèrent à ces organisations qui ont dans leur mission la lutte à la pauvreté, la défense des droits et la promotion de la justice sociale. Depuis le début, le Collectif travaille en étroite association AVEC les personnes en situation de pauvreté.

Les informations contenues dans cette publication correspondent à la vision défendue par le Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web du Collectif pour un Québec sans pauvreté: www.pauvrete.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Pour citer ce document: Observatoire de la pauvreté et des inégalités du Québec. (2015). «Fiche de lecture - L'aide à l'emploi: pour une intégration durable», 6 pages.

